



Fraiture, le 24 juin 2020

Adresse courrier :

rue des Violettes, 21
4557 FRAITURE

Aux voisins de la salle « Le D'Zy »

Copie : Adm Com TINLOT
Zone Police CONDROZ

Objet : camps été 2020 et Covid-19

Mesdames, messieurs,
Chers amis voisins,

Comme vous l'avez probablement appris par les médias, les camps de jeunes pourront se tenir à condition de respecter des règles très strictes énoncées dans un Protocole gouvernemental du 22 mai dernier.

La règle principale est que le nombre de participants ne peut dépasser 50 (chefs et intendants compris).

A l'intérieur de cette « bulle », le port du masque n'est pas obligatoire.

Tout adulte qui quitte cette « bulle » ou doit s'y rendre (pour un motif légitime uniquement) doit porter le masque.

D'autres mesures ... dont notamment la désinfection journalière, sont imposées.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, les autorités communales ont publié un Arrêté de Police (voir copie en annexe) qui interdit l'accès au site, sauf pour les participants au camp.

La zone concernée comprend la salle, les accès, le terrain avec les deux plaines de jeux, le chemin/sentier n°18 à partir de la rue Gommeray d'une part et de la rue Ramioul d'autre part. Un affichage sera mis en place par nos soins.

Si l'arrière de votre propriété donne accès à cette zone, nous vous demandons de veiller au respect de ces règles de sécurité sanitaire.

Enfin, comme chaque année, nous imposons aux organisateurs d'arrêter toute activité extérieure à 22.30 hr (sauf feu de camp final) et de limiter très fortement les sons à l'extérieur.

Néanmoins, en cette année particulière, vous et nous serons peut-être amenés à être un rien plus tolérants à l'égard de ces jeunes qui ont soufferts du confinement comme nous.

Pour toute question ou problème, n'hésitez pas à me contacter.

Jacques Jacquemart
Secrétaire